

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
Cabinet du Président

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU SENAT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE DE LA
SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE
2018**

*Kinshasa
Palais du Peuple
15 décembre 2018*

**Messieurs les Membres du Bureau du Sénat,
Honorables Sénateurs,**

C'est ce jour que nous clôturons notre session ordinaire de septembre 2018, conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.

Mais, avant toute chose, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence, en mémoire de notre collègue, feu le Sénateur Théodore YAMUNGU KISIMBA, décédé au cours de la session.

Essentiellement budgétaire, cette session a réalisé son objet principal, par l'adoption de la loi de finances 2019, en sus d'autres textes.

Honorables Sénateurs,

La session que nous clôturons est la dernière de notre législature. Cette législature, longue et mouvementée, avait la mission de monter la charpente de l'ordre politique de demain.

La tâche était grandiose.

J'adresse ici un hommage déférent aux Sénateurs, pour leur abondante production législative et pour le plein exercice qu'ils ont fait de leur pouvoir de contrôle.

Leur travail a permis au Gouvernement de conduire les réformes de l'Etat, suivant les orientations du Législateur.

A cet effet, les démarches sont en cours, pour qu'ils soient décorés, en récompense du travail abattu.

289 lois ont été adoptées au cours de cette législature. A titre illustratif, je citerais :

Dans le domaine politique :

- **la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ;**
- **les différentes lois relatives au découpage territorial et à la décentralisation ;**
- **les lois sur les partis politiques, sur le statut de l'opposition et sur la liberté de manifestation ;**
- **les lois organiques portant respectivement organisation et fonctionnement de la CENI, du CNSA et du CSAC.**

Dans le domaine de la justice :

- **les lois sur l'organisation et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire, la Cour de Cassation, les juridictions de l'ordre administratif, le notariat, l'huissariat, l'assistance judiciaire.**

Dans le domaine de la sécurité :

- **les lois sur la réforme de la Police Nationale, le fonctionnement des Forces Armées, le statut du militaire, la prévention et la réduction des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions.**

Sur le plan économique :

- **la réforme du code minier, les lois sur la TVA, sur le FONER, sur la transformation des entreprises publiques et sur le désengagement de l'Etat de la gestion des entreprises du Portefeuille, les lois sur l'agriculture, le droit de la mer, la microfinance.**

Sur le plan social :

- **la réforme du code du travail et du code de la famille, les lois sur la sécurité sociale, la protection de l'enfant, l'enseignement et le statut des agents de carrière des services publics de l'Etat.**

En sus de ce qui précède, le Sénat a voté un nombre important de lois autorisant la ratification d'accords internationaux visant à booster le financement et l'investissement dans divers secteurs du pays.

Dans leur mission de contrôle parlementaire, les Sénateurs ont posé 99 questions et adressé 4 interpellations aux membres du Gouvernement.

De même, ils ont initié 10 enquêtes parlementaires.

Ils ont voté près de 400 recommandations, à l'adresse du Gouvernement et d'autres institutions, spécialement dans le secteur économique et dans celui de la gouvernance.

Par ailleurs, au cours de sa mandature, le Sénat a totalisé 24 sessions ordinaires, 17 sessions extraordinaires, 20 congrès et 5 séances académiques.

Des 108 Sénateurs que nous étions à la validation de nos mandats en février 2007, 30 ont quitté le Sénat pour d'autres institutions. 21 ont quitté cette terre. Ils ont été remplacés par leurs suppléants.

Toutefois, nous terminons la législature avec 98 Sénateurs. Pour diverses raisons, 10 sièges sont demeurés vacants.

En marge des activités parlementaires classiques, il n'est pas superflu de mentionner les Concertations Nationales que les deux Présidents de Chambre avons conduites, avec la participation assidue de quelques Députés et Sénateurs.

Au moment où les murs de la république étaient menacés par une crise sans issue, nous avons dirigé ces rencontres, en nous plaçant chaque fois au point de jonction des différentes sensibilités politiques, pour retenir ce qui nous unit.

Les 700 résolutions prises à ces consultations ont largement inspiré l'Accord de la Saint Sylvestre.

Je puis vous assurer que cette réserve précieuse de données continuera à aiguiller les décideurs de demain.

Collègues Sénateurs,

En dehors de ce bilan, quels sont les acquis que nous pouvons relever, dans le cadre de la gestion des ressources humaines ?

La science managériale recommande au dirigeant de veiller au bien être des collaborateurs, en même temps qu'il assure la productivité et la prospérité de l'entreprise.

A notre arrivée en 2007, Sénateurs et personnel politique et administratif percevaient leurs émoluments en francs et manuellement. Ils rentraient chez eux avec des sachets les exposant à toutes sortes d'insécurité.

J'ai supprimé cette procédure désuète, par la dollarisation et la bancarisation de la paie.

Sachant que le travail est une voie de réalisation de soi, j'ai humanisé la gestion du capital humain, notamment, par une prise en charge effective et complète des malades à tous les niveaux, avec possibilité de transfert à l'étranger.

J'ai souscrit des contrats pour l'achat de voitures, pour les Sénateurs et pour les autres membres du personnel.

Estimant que le dialogue social constitue le mode de résolution le mieux approprié aux problèmes professionnels, j'ai signé à ce sujet, un protocole d'accord entre le Sénat et les représentants du personnel administratif.

J'ai, dans le même sens, visé le Règlement intérieur de la Délégation Syndicale de l'Administration.

Pour la sécurisation des acquis du personnel, j'ai formalisé et consacré dans une décision, tous les avantages accordés aux agents et fonctionnaires.

Honorables Sénateurs,

Le travail du Législateur ne s'arrête jamais. D'autres le poursuivront, après nous.

Notre satisfaction, c'est d'avoir accompli les objectifs assignés et balisé la république de demain.

Je ne puis omettre de vous informer que je suis heureux d'avoir travaillé avec vous et connu chacun de vous.

Je vous présente, ainsi qu'à vos familles respectives, mes vœux d'heureuse fin de l'année mais aussi, mes vœux de bonheur et de prospérité pour l'année qui va bientôt commencer.

Je souhaite grand succès aux Sénateurs candidats, afin qu'ils reviennent, pour continuer à faire bénéficier la république de leur sagesse et de leur professionnalisme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je déclare close la session ordinaire de septembre 2018 et je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO